

Nom de l'enfant :



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024- 2025 ALSH

Madame, Monsieur,

Ce dossier est un outil important de travail, qui permet d'agir avec efficacité auprès de vos enfants si la situation s'avère être nécessaire. Seuls les enfants ayant un dossier complet pourront être accueillis.

Pour qu'il soit complet, le dossier doit comporter :

- La fiche d'inscription **entièrement vérifiée et complétée** (avec un stylo de couleur) et signée par les deux parents
- Pour tout nouveau dossier, **les photocopies de la carte d'identité des deux parents et du carnet de vaccination de l'enfant**
- La photocopie de l'attestation d'assurance
- L'attestation Quotient Familial CAF ou MSA
- L'autorisation parentale pour les sorties

Si votre enfant perçoit l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), merci de nous transmettre :

- La notification d'AEEH (information qui restera confidentielle).

## **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Nous vous remercions de votre compréhension.

**À rendre au secrétariat de la mairie de Sainte Geneviève ou à la maison communale de Lacalm avant l'accueil de votre enfant à l'ALSH.**

N'hésitez pas à prendre contact avec Emma FERRATON, adjointe Enfance-Jeunesse pour vous aider à compléter le dossier ([enfancejeunesse@argencesenaubrac.fr](mailto:enfancejeunesse@argencesenaubrac.fr) ou 06.70.24.32.56).

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES

Je soussigné(e), ....., en qualité de (*père, mère, tuteur*)..... autorise mon enfant ....., à participer à toutes les sorties et activités organisées par le Service Enfance durant les temps où il est présent (TAP, ALSH, garderie, périscolaire...).

Fait à .....,  
le.....

Signature des parents ou des représentants légaux  
*Lu et approuvé*